



Retraite de reversion non automatique si pas demandée

Par **tolla**, le **14/03/2018** à **12:56**

Bonjour,rnrnY a t-il une loi qui oblige les caisses de retraite à fournir à une veuve (ou un veuf) toute l'information sur ses droits ainsi que l'envoi des formulaires de demande de reversion, au conjoint survivant dès lors que celui-ci transmet à la caisse , le certificat de décès de son conjoint ?

Par **jos38**, le **14/03/2018** à **13:41**

bonjour. non. c'est au conjoint survivant à demander le versement de la pension de réversion comme c'est à la personne en âge de toucher la retraite d'effectuer les démarches pour la toucher. c'est la même chose pour l'apl, c'est vous qui devez contacter la caf pour en bénéficier

Par **tolla**, le **14/03/2018** à **13:47**

bonjour,rnEst-il possible de contacter un parlementaire pour qu'une loi soit votée obligeant les caisses de retraite à prendre contact avec une veuve ou un veuf pour l'informer de ses droits (puisque le futur retraité est régulièrement informé de ses droits dès l'age de 45 ans)?rnSurtout si la personne qui doit demander la reversion est très agée et handicapée physiquement ou mentalement, et ne prenne pas d'initiative, il est anormal que les caisses en profitent pour ne jamais verser la retraite de reversion.

Par **joss38**, le **14/03/2018** à **14:09**

c'est vrai. c'est comme les assurances qui ne recherchaient pas le bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie ...maintenant c'est obligatoire. pourquoi ne pas poser cette question de retraite sur le site internet du ministère de la solidarité et de la santé? c'est comme ça qu'on fait bouger les choses.

Par **amajuris**, le **14/03/2018** à **16:57**

bonjour, le principe est que la retraite, ce n'est pas automatique, il faut la demander, c'est pareil pour une pension de reversion, mais quand le défunt a été marié plusieurs fois, cela fait plusieurs personnes qui peuvent demander la pension de reversion donc rend la chose plus compliquée. nsi la personne n'est pas capable de demander une pension de reversion, il peut exister la famille ou un assistance sociale pour s'en occuper. n il faut voir avec votre député ou votre sénateur. n salutations

Par **tolla**, le **14/03/2018** à **20:32**

Bonsoir, n n [citation] le principe est que la retraite, ce n'est pas automatique, il faut la demander, c'est pareil pour une pension de reversion, [/citation] n n Oui mais je voulais mettre l'accent sur un scandale qui est que les caisses de retraite jouent sur le fait que des personnes endeuillées et trop âgées n'auront pas rempli la paperasserie nécessaire, pour demander leur retraite de reversion, et c'est toujours ça de gagné pour les caisses !